

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.
 Les annonces doivent être remises, au plus tard, mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 24. S. Séverin.	L. 28. Sosthène.
V. 25. S ^e Catherine.	M. 29. S. Satur. P.Q.
S. 26. S ^e Geneviève.	D. 27. AVENT.
	M. 30. S. André.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

Un arrêté du Commandant de la colonie pris en conseil d'administration le 29 mai 1869, à la suite des incendies qui avaient dévasté la ville de Saint-Pierre en 1865 et en 1867, contient les dispositions suivantes qui ont été approuvées par son Excellence le Ministre de la marine et des colonies:

Article 1^{er}. A l'avenir, il ne pourra être fait emploi que de matières incombustibles pour les constructions à édifier à Saint-Pierre, dans l'espace compris entre la rue de l'Hôpital, la rue de l'Espérance et la mer.

Art. 2. Il n'est point fait obstacle par le présent arrêté au revêtement en briques des maisons actuellement construites en bois en vue de recevoir ultérieurement ce revêtement; mais ces maisons ne pourront recevoir ni clabordage, ni aucunes réparations quelconques, et devront rester dans l'état où elles se trouvent actuellement, jusqu'à ce qu'elles aient été revêtues en briques.

Quelques habitants de Saint-Pierre viennent de transgredier cet arrêté, soit en revêtant avec des clabords des maisons construites en bois qui ne pouvaient recevoir que des revêtements en briques, soit en construisant des maisons en matières combustibles, nonobstant les avis réitérés de la police.

De pareilles infractions ne pouvaient être tolérées. Des procès-verbaux ont été dressés contre les contrevenants et la justice saisie a prononcé.

Les jugements rendus par le juge de 1^{re} instance condamnant les délinquants à enlever immédiatement les clabords appliqués sur leurs maisons ou à démolir les constructions qu'ils ont édifiées en matières combustibles, faute de le voir faire à leurs frais à la diligence de l'administration, sont en voie d'exécution.

Cependant, les contrevenants s'étant refusés à enlever eux-mêmes leurs clabords ou à suspendre la construction de leur maisons en bois, l'administration se voit contrainte d'y pourvoir pour ne pas mettre à néant l'arrêté précité, dont le maintien importe au plus haut degré à la sécurité publique et peut seul prévenir le retour des désastres qui deux fois, en moins de deux ans, ont réduit en cendres la plus grande partie de la ville de Saint-Pierre.

Le Commandant de la colonie ne peut qu'inviter les personnes qui se sont mises volontairement et en dépit des avis qui leur ont été donnés, en rébellion contre la loi, à se soumettre à ses prescriptions, les rendant formellement responsables des troubles qu'elles pourraient exciter dans la colonie en s'opposant

sant violemment à l'exécution des arrêts de la justice.

ARRÊTÉ accordant un acte de francisation et un congé provisoires à la goëlette Héros.

Saint-Pierre, le 8 novembre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu les décrets des 25 août 1861 et 6 février 1862 au sujet des navires étrangers achetés aux États-Unis et au Canada en vue de francisation;

Vu les circulaires du Ministre de la marine et des colonies en date des 31 mars 1862 et 5 mai 1865, et celle du Ministre des affaires étrangères en date du 26 septembre 1861 sur le même sujet;

Vu la demande des sieurs Levilly et Cie, tendant à obtenir un acte de francisation et un congé provisoires pour une goëlette de construction étrangère, du nom de *Héros*, dont ils sont propriétaires;

Considérant que toutes les formalités exigées par la loi ont été remplies;

Sur la proposition de l'ordonnateur,

De l'avis du Conseil d'administration;

AVONS ARRÊTÉ et ARRÉTONS :

Article 1^{er}. Il sera délivré un acte de francisation et un congé provisoires à la goëlette de construction étrangère *Héros*, du port de 58 tonneaux 56 centièmes, à fin de francisation définitive dans un des ports de la métropole.

Art. 2. Cet acte de francisation et ce congé provisoires seront valables pour six mois et porteront interdiction de toute escale dans les ports autres que ceux situés sur la route à suivre pour se rendre au port désigné.

Art. 3. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 8 novembre 1870.

V. CRENN.

Par le Commandant:

L'ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

ELECTION DU CHEF DE BATAILLON DE LA MILICE.

Saint-Pierre, le 10 novembre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu notre arrêté en date du 14 octobre

1870, appelant les quatre compagnies de la milice à élire leurs officiers;

Vu le procès-verbal de l'élection du Chef de bataillon de la milice qui a été faite le 9 du courant;

Ratifions la nomination de M. Hamel (Jacques), élu chef de bataillon de la milice à la majorité absolue des suffrages.

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 10 novembre 1870.

V. CRENN.

Par décision du Commandant en date du 14 novembre 1870, prise sur la proposition du Chef de bataillon commandant la milice.

Ont été nommés membres du conseil de discipline,

MM. Fréchon (Léon), capitaine à la 1^{re} compagnie,

Brindjone, lieutenant à la 3^{re} compagnie,

Clément (Joseph), sous-lieutenant à la 4^{re} compagnie,

et Fleury (Emile), sergent à la 3^{re} compagnie.

Membres suppléants:

MM. Coste (Henry), capitaine à la 4^{re} compagnie,

Folquet (Joseph), sous-lieutenant à la 3^{re} compagnie,

Sire (Emile), sergent à la 2^{re} compagnie,

M. Lefrançois (Victor), lieutenant à la 1^{re} compagnie, est nommé rapporteur dudit conseil.

Par décision du Commandant en date du 16 novembre 1870, M. Benâtre, capitaine au long cours, a été embarqué provisoirement et en qualité d'officier en second sur l'aviso à vapeur *l'Estafette*, en remplacement de M. Leygue, enseigne de vaisseau, passé sur l'aviso à vapeur *d'Estaing*.

Par décision du Commandant en date du 16 novembre 1870, le s^r Baumann, brigadier de gendarmerie, chef de poste à Miquelon, a été autorisé à remplir les fonctions de Commissaire de police dans toute l'étendue de ce canton, en remplacement du brigadier Cantaloup, rappelé au chef-lieu.



APPROVISIONNEMENTS ET SUBSISTANCES

AVIS.

Le vendredi 2 décembre 1870, à dix heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, au magasin des ponts et chaussées, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets inutiles ou impropre au service, savoir :

Vieux outils, pioches, pelles, marteaux, masses, scies, ciseaux, truelles de maçon, haches, civières, brouettes, limes vicilles, brosses de peintre, poêle en fonte, barils vides, bidons en fer blanc, etc. etc.

La vente se fera au comptant et les lots adjugés ne pourront être enlevés que sur la présentation du récépissé constatant le versement au Trésor du prix de l'adjudication.

Aucune réclamation ne sera admise après la vente, le public ayant la faculté de visiter les objets pendant l'opération.

Les enchères ne pourront être moindres de vingt-cinq centimes.

AVIS.

Le public est informé que les rôles de l'imposte foncier des contributions et des patentes pour l'année 1871, sont déposés au bureau des Fonds, ou les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Ils devront s'il y a lieu, remettre leurs observations à l'Ordonnateur jusqu'au 1^{er} décembre prochain.

Rappel des dispositions prescrites par l'arrêté du 2 février 1858.

Toute personne qui aura besoin de couper du bois de chauffage sur les terrains appartenant au domaine colonial, tant à la grande Miquelon ou à la petite (Langlade) qu'à Saint-Pierre, devra, préalablement, en obtenir l'autorisation.

Cette autorisation sera accordée par l'Ordonnateur de la colonie à Saint-Pierre, ou par son délégué à Miquelon.

Une demande a été adressée à l'administration par MM. Folquet et fils, dans le but d'obtenir la concession, à titre onéreux, du terrain n° 422 iv du plan cadastral de la ville. Ce terrain est borné au nord par la rue Gervais, à l'ouest par le n° 340 concédé à M. Sheehan, au sud par la propriété du demandeur, ancienne concession Démasson, à l'est par le n° 422 bis du plan cadastral, concédé au sieur Aubert.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 25 octobre 1870.

PARTIE NON OFFICIELLE

DU THÉÂTRE DE LA GUERRE

Correspondance particulière du MONITEUR UNIVERSEL.

Schlestadt, 9 octobre 1870.

Monsieur le directeur,

Ainsi que je vous le disais dans ma lettre du 29 septembre dernier, je voulais m'assurer moi-même des effets qu'avait pu produire dans Strasbourg le bombardement de quarante-cinq jours. Je parvenais sans peine à entrer dans cette ville, où, au mois de juillet tout respirait la vie, la gaieté française, et qui, à l'heure actuelle, offre un triste spectacle à tous ceux qui ont eu le bonheur de l'habiter.

Presque tous les édifices qui faisaient la gloire et la richesse de Strasbourg sont détruits. Je vous ai déjà narré l'anéantissement de la Bibliothèque, de Gymnase protestant et du Temple-Neuf. J'ai entendu dire par un officier prussien que ce seraient les Strasbourgeois eux-mêmes qui auraient mis le feu à la Bibliothèque pour faire disparaître les documents et chartes qui prouvaient que l'Alsace avait une origine germanique. Tout est bon à ces messieurs pour expliquer leurs infamies.

Du théâtre il ne reste plus que la place et les quatres murs. Il en est de même du palais de justice, de l'ancienne tonnerie et des bâtiments de l'état-major de la place.

L'hôtel de ville devra être démolî et reconstruit à nouveau, car il est percé à jour du côté qui regarde le Broglie, ainsi que la préfecture.

Pour la cathédrale, on s'attend à voir tomber d'un instant à l'autre la couronne qui surmonte la flèche. L'orgue a été complètement détruit; quant à la fameuse horloge astronomique, on m'affirme qu'elle est sauvée, et qu'on a pu la démonter à temps.

Les faubourgs de Pierre, de Saverne et National son presque entièrement anéantis. Dans la plupart des endroits on ne voit plus qu'un amas de pierres noircies. La circulation est impossible. L'incendie a fait de tels ravages que tous les matériaux en bois ont été consumés sans laisser de traces. Il en est de même de la gare d'arrivée, qui n'offre plus qu'un immense amas de décombres.

Les quartiers les moins maltraités sont ceux de la Cathédrale et de la Grand-Rue, la partie du moins qui touche à la place Gutenberg.

Il me serait très-difficile de faire une évaluation exacte des pertes matérielles qu'à subies Strasbourg. On admet généralement que le nombre de maisons brûlées ou devant être démolies pour servir plus tard à l'habitation, est de douze cents, représentant une valeur de cent vingt à cent cinquante millions. Nous connaîtrons sous peu, du reste, la valeur des dommages, car les habitants de Strasbourg qui ont éprouvé des pertes par suite du bombardement doivent en faire la déclaration jusqu'au douze de ce mois.

On évalue à deux cents les personnes appartenant à la population civile qui auraient été tuées et à huit cents les blessés.

Quant aux pertes de notre armée, on ne les connaît pas encore. Les officiers supérieurs et ceux de la mobile ont fourni un contingent trop grand, hélas! à la mort. Citons le colonel Fiévet, des pontonniers; le commandant du génie Ducrot (le frère du général), le commandant des pontonniers d'Huart; les capitaines d'artillerie Epp et Darcy; les lieutenants de la mobile de Beylié, avocat, Verenot, Helmstetter, etc. etc.

Les derniers jours du bombardement ont été terribles. Outre les obus, les assiégeants dirigeant des bombes sur le centre même de la ville. On en vit traverser, du grenier à la cave, des maisons de cinq étages, pour éclater au rez-de-chaussée et réduire en un monteau de cendres l'habitation tout entière.

Les opinions sur la manière dont ont été dirigés les travaux de défense sont très-diverses. Mais on s'accorde généralement à louer la conduite des marins, des francs-tireurs et de la garde mobile. Le général Baral, le contre-amiral Excelmans, le capitaine de vaisseau du Petit-Thouars et le colonel du 87^e de ligne, ont été magnifiques d'héroïsme: aussi ont-ils conquis dans les cœurs strasbourgeois une estime et une affection toutes particulières.

Lorsque la nouvelle de la capitulation se répandit dans la ville, le 27 au soir, lorsqu'on aperçut le drapeau blanc hissé sur la cathédrale, tourné du côté de Schiltigheim, siège du quartier-général ennemi, ce fut un sentiment de colère et de désespoir qui gagna tous les cœurs. Les habitants n'avaient pu suivre que d'une manière imparfaite les diverses péripéties du siège, et ignoraient complètement les ravages que le bombardement sans trêve et sans pitié avait produits sur les remparts.

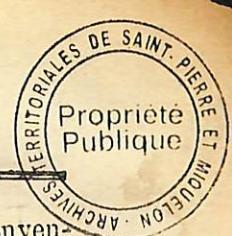
Dès que la foule fut arrivée sur le rempart, sa colère se changea en une douloureuse et muette indignation. La vue de deux brèches, dont l'une avait une longueur de 17 mètres, et de la porte de Pierre complètement anéantie, leur fit comprendre que la capitulation était nécessaire, et l'on se résigna à voir remplacer la garnison française par les armées prussiennes.

C'est le 28 au matin que celles-ci prirent possession de la ville, et commencèrent à faire des réquisitions inouïes. Contrairement aux termes de la capitulation, les troupes sont logées chez l'habitant: on en voit jusqu'à 40 loger chez une seule personne. Le logement ne suffit pas, il faut encore nourrir les soldats de Guillaume, et ne pas oublier de leur donner cinq cigares.

Je compléterais dans ma prochaine lettre les quelques renseignements que j'ai pu recueillir à Strasbourg; je viens toutefois vous signaler encore la réquisition de 25,000 ceintures de flanelle faite à la ville.

C'est avec un certain sentiment de joie que j'ai quitté Strasbourg. Un spectacle trop affreux s'était déroulé devant moi pendant ces trois jours; j'avais entendu raconter trop de misères pendant ce court séjour.

Le tour de Schlestadt ne peut tarder à ar-



river; on se prépare toujours à la défense. Plaise au ciel que nous n'ayons pas à souffrir les horreurs du bombardement.

Nous sommes isolés du reste de la France; nous ne recevons que quelques lettres, mais plus de journaux depuis le 10 septembre. On parle de l'occupation de Mulhouse et de Colmar, de l'installation des fonctionnaires prussiens dans le Haut-Rhin, de rencontres heureuses dans les Vosges. Qu'y a-t-il de vrai dans tous ces bruits? Et quand cessera cette guerre? C'est là la question que se posent tous les jours les pays envabis, réquisitionnés, pillés, en butte au maraudage le plus inouï!!!

Nous empruntons le récit suivant au *Courrier du Havre* du 13 octobre:

Réception de l'Ambulance Irlandaise au Havre.

Ce qui s'est passé aujourd'hui au Havre est une grande chose; nous sommes presque tentés de dire, en employant l'expression de l'apôtre saint Paul, que c'est un *grand sacrement*.

L'Irlande et la France, dont l'amitié séculaire s'était en quelque sorte atténuée dans la prospérité de notre pays, viennent de se donner une chaleureuse étreinte: promesse et présage d'une alliance à la vie et à la mort entre les deux peuples.

Le Saxon (*Sassenach*) a mis, depuis trois siècles et plus, son pied sur le cou du celté-irlandais; le même Saxon foule depuis deux mois et demi le sol de notre France, celtique aussi; et la haine qu'il nous inspire nous explique celle des Irlandais contre leurs oppresseurs: Henri VIII et Cromwell s'appellent aujourd'hui Guillaume et Bismarck.

C'est dans le malheur que les amitiés solides se resserrent et deviennent indissolubles.

La réception officielle des ambulances généreusement fournies par la sympathique Irlande a eu lieu ce matin au milieu de l'enthousiasme le plus grand.

Une foule considérable s'était dès la première heure rendue sur le quai est du bassin de l'Eure et occupait tous les abords de la tente Quesnel, en face de laquelle est amarré à quai le *La Fontaine*, à bord duquel les Irlandais sont arrivés en France.

En ville, pareille animation régnait dans les principaux quartiers, et chacun sentait qu'une de ces grandes manifestations, dont le souvenir survit toujours aux événements, allait avoir lieu.

A l'heure indiquée par un ordre du colonel de la garde nationale, les troupes de la légion commandées, prenaient leurs positions sur le boulevard de Strasbourg et suivies, précédées, entourées d'un cortège innombrable d'hommes, de femmes et d'enfants, se dirigeaient vers le lieu de débarquement des ambulances.

Le ciel lui-même semblait vouloir favoriser cette grande manifestation, et le soleil parvenant à dissiper les nuages qui toute la nuit et

toute la matinée avaient répandu la pluie par torrents, illuminait de ses rayons éclatants les mille uniformes et les mille armes étincelantes des troupes en marche.

A dix heures et demie, la musique de la garde nationale sédentaire, tenant la tête de la colonne, défilait, jouant un air patriotique, dans la tente Quesnel, devant les volontaires irlandais et devant leurs cinq voitures d'ambulance. Les principaux objets, tels que lits, matelas, etc., de l'ambulance, avaient été à dessein étalés à l'intérieur de la tente Quesnel, afin d'en faciliter l'inspection aux troupes qui défilaient.

Les canonniers marins, puis la fanfare de l'artillerie sous l'habile direction de M. Hau mont, les deux batteries d'artillerie toujours remarquables par leur allure martiale, suivaient.

Puis sont venus les éclaireurs volontaires à cheval, un détachement de la garde mobile, les douaniers en grande tenue, de la troupe de ligne des 62^e et 19^e régiment.

Un détachement de la compagnie de débarquement de la batterie flottante la *Protectrice*, attirait ensuite les regards.

Enfin trois compagnies, la 8^e de chaque bataillon, représentaient notre nombreuse garde nationale.

Vers onze heures les autorités sont arrivées à la tente; nous avons remarqué parmi elles: M. le colonel Massu, commandant de l'état de siège, M. E. Ramel, sous-préfet de l'arrondissement du Havre, MM. Siegfried et Faure, adjoints au maire du Havre; M. Faron, commissaire général de la marine; M. l'intendant militaire en résidence dans notre ville, MM. les commandants des Douanes, MM. les commandants des bâtiments de guerre en station dans notre port ainsi que beaucoup d'officiers supérieurs des diverses troupes en ce moment au Havre.

La réception officielle a commencé après l'échange de quelques saluts courtois et diverses présentations.

M. Alfred Duguet, délégué de la Société des ambulances françaises, a le premier pris la parole pour remercier l'Irlande de son patriotique concours; puis M. Siegfried, premier adjoint, a témoigné, au nom de la municipalité havraise, aux généreux fils de l'Irlande, combien la France, et en particulier le Havre, conserveraient un pieux souvenir de leur philanthropique concours.

M. Mac Cann, alderman de Dublin a répondu à ces discours par quelques mots partis du cœur, qui, eux aussi, ont fait vibrer chez les deux peuples qui se trouvaient en présence, les cordes de la sympathie dans les revers.

Il était onze heures et quart lorsque le retour des autorités se dirigeant vers l'Hôtel-de-Ville, a commencé.

Les trois compagnies de la garde nationale, musique en tête, formaient la haie de chaque côté des autorités locales.

Ensuite venaient les canonniers-marins, suivis des deux batteries de l'artillerie de la garde nationale, que précédait sa fanfare, ouvrant la marche d'honneur au membres de l'Ambulance irlandaise, au milieu des rangs desquels flottait majestueusement au vent le drapeau blanc bordé de vert, sur le fond du-

quel se dessinait la croix rouge de la convention de Genève.

Presque tous les canonniers des deux batteries avaient orné leur uniforme du symbolique ruban vert, en l'honneur des Irlandais.

Le cortège était fermé par les troupes de débarquement de la *Protectrice*, la douane, la ligne et la mobile.

Sur toute la longueur de son parcours, le cortège a été accueilli par les acclamations enthousiastes de toute la population; chaque balcon, chaque fenêtre du quai d'Orléans, de la rue de Paris et de la place de l'Hôtel-de-Ville, était occupé par des dames agitant les mouchoirs et saluant le cortège des cris mille fois répétés de: *Vive l'Irlande! Erin go bragh!*

Arrivé dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville l'administration a fait connaître au directeur de l'ambulance les mesures qu'elle avait adoptées pour pourvoir au nécessaire.

Les musiques militaires ont joué en l'honneur de nos hôtes l'air national, et l'on s'est séparé au milieu des plus vives et des plus chaleureuses acclamations.

Vers midi et demi, les cinq voitures d'ambulance, qui n'avaient pu suivre le cortège passant sur les ponts, à cause de la largeur de leur charroi, et qui avaient été obligés de faire un grand détour par delà les Docks, conduites par un détachement d'infirmiers, sont arrivées à l'Hôtel-de-Ville.

Les plus vives démonstrations amicales ont marqué tout leur parcours jusqu'à l'Elysée, qui leur a été assigné provisoirement pour résidence.

Partout, dans le bourg d'Ingouville, dans la Grande-Rue, dans la rue de Normandie, l'enthousiasme était au comble et la gratitude s'affirmait par les acclamations mille fois répétées de la population toute entière.

CE QUE REPRÉSENTE UN MILLIARD. — Le *Times* a daigné arbitrer ce que nous devons payer à la Prusse à titre d'indemnité de guerre, et il a décidé que nous ne pouvions pas la payer moins d'un milliard. Un milliard! Une belle somme, ma foi, que l'on cacherait difficilement au fond d'un vieux bas...

Voici quelques petits chiffres qui permettent aux personnes auxquelles la possession d'un milliard est formellement interdite, de se rendre compte de l'importance d'une telle somme.

Un milliard en or pèse 322,580 kilogrammes.

Son volume est de 16 3/4 mètres cubes, soit un cube de 2 mètres 56 de côté ou une sphère de 3 mètres 18 de diamètre.

Un milliard en or, étiré à la filière, fournirait un fil de 3/4 millimètres de diamètre, capable de faire le tour du globe.

Pour transporter un milliard en or, il faudrait 64 wagons de 5,000 kilogrammes, formant sur la voie ferrée un développement de 400 mètres.

Un soldat présentant un volume de 3/4 mètres cubes, on pourrait, avec un milliard, faire 22 soldats en or massif.



Un milliard en argent pèse 5 millions de kilogrammes.

Son volume est de 477 mètres cubes, soit un cube de 7,82 de côté ou une sphère de 9,70 de diamètre.

Passé à la filière, un milliard en argent fournirait un fil de 4 millimètres de diamètre, capable de faire le tour de la terre.

Pour transporter un milliard en argent, il faudrait 1,000 wagons de 5 tonnes, dont le développement sur la voie ferrée atteindrait 6 kilomètres.

On ferait, avec un milliard, 636 soldats en argent massif.

Pour soulever un bloc d'un milliard en or, il faudrait 6,000 hommes, et une vingtaine de mille hommes seraient suffisants pour emporter dans leurs poches (à raison de 10 kilogrammes par bourse, ce qui est bien raisonnable) ce bloc d'or divisé en paquets.

Quant au milliard en argent, il pourrait être très-agréablement réparti dans les poches de 300,000 hommes, chacun d'eux en portant 10 kilogrammes.

Un milliard serait représenté par 1,050 kilomètres de napoléons rangés sur une seule ligne l'un touchant l'autre.

Une pile de napoléons de 33,000 mètres de hauteur, soit huit fois la hauteur du Mont-Blanc, représenterait un milliard.

Mais comme il se pourrait que la Prusse n'acceptât pas la sentence arbitrale du *Times*, et continuât à exiger 4 milliards dans le cas où elle serait victorieuse jusqu'au bout, — ce qui n'est pas vraisemblable, — il faudrait quadrupler ces calculs, et c'est vraiment effrayant.

On lit dans le *Courrier du Havre* du 29 octobre :

Des lettres particulières reçues à Marseille

venant de la Martinique, annoncent le départ de notre colonie d'un certain nombre de volontaires qui viennent défendre la mère patrie.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

16 novembre. — Donblet, Joseph-Louis.
19 — — Mac-Eean, Marie-Julia.
24 — — Clinton, Caroline-Marie.

MARIAGE.

Néant.

DÉCÈS.

Néant.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

Novembre.	ENTRÉES.	VENANT DE
16 Alma, c. Hamon, div. march.	Boston.	
— Alfred, c. Jaumel, sel.	Cette.	
18 Frère-et-Sœurs, c. Berest, sel et d. m. la Rochelle.		
Octobre.	SORTIES.	ALLANT A
21 Eclair, c. Gaillard,	Martinique.	
avec 172.967 k. morue sèche, ch. par MM. Lemeine, E. Levilly et Cie, Beust père et fils, V. Lefrançois, et la Cie Gle Transatlantique.		
22 Lucie, c. Videment,	Cette.	
avec 235.063 k. morue verte, ch. par MM. Comolet frères, et les fils de l'ainé.		

ANNONCES & AVIS

AVIS

M. BÉCHACQ a l'honneur d'informer le public, qu'il recommence ses travaux de pâtisserie, et qu'il se recommande à ses anciens clients.

Ils trouveront chez lui des gâteaux sur commande, tels que : pièces montées, choux à la crème, éclair, fanchonnettes, macarons, lampions, etc., et un assortiment de pâtisserie ordinaire.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

BULLETIN

ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLONIE

Prix : 6 francs chaque année.

UN NUMÉRO : 1 franc.

LA FEUILLE OFFICIELLE

de la la colonie. UN NUMÉRO: 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

PÊCHE DU HARENG

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

PÊCHE DE LA MORUE

3 exemplaires : 50 c.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 16 au 22 novembre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
16	757	755	7 3	8		S.	2	Ni.	Pluie. Brume.
17	765	766	4 5	5 8		N.-O.	1	Ni.	Pluie.
18	761	762	2 3	2 8		N.-E.	3	Ci.-Ni.	Aurore.
19	760	755	3 5	4 8		S.-E.	2	Ni.	Gelée blanche.
20	744	743	5 7	3 2		N.-E.	4	Ni.	Pluie grains.
21	756	757	3 0	3 5		N.-O.	2	Ni.	Pluie.
22	759	765	4 5	1 5		N.-O.	3	Ci.-Cu.	Aurore.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.